

du côté des libéraux, le duc a peut-être vu son élévation sans mécontentement, car il ne pouvait pas prévoir que la destruction du libéralisme, (nous n'employons ce terme que dans le sens offensant,) devait s'opérer par l'établissement du despotisme pur. Si le prince a été nommé à la recommandation du duc, il a certainement pris une étrange manière de se montrer reconnaissant de l'influence qu'on dit avoir été exercée en sa faveur. Mais il n'en a pas été ainsi, et nous défions le monde de prouver que nous ne disons pas la vérité.

“Les questions qu'on se fait présentement sont : Les Français se soumettront-ils? Se révolteront-ils, et quand? La soumission peut avoir lieu pendant un temps, car le peuple en masse n'était pas préparé à ce coup d'état, et le gouvernement l'était; mais la lutte, s'il y en a une, aura probablement lieu après l'élection de la chambre établie par l'autorité arbitraire du roi. Le gouvernement ne peut aller sans argent, et les subsides seront votés par cette chambre nouvelle et illégalement constituée. Le peuple paiera-t-il les taxes imposées par une telle autorité? il est probable qu'il ne les paiera pas, et alors viendra l'épreuve de la force entre le gouvernement et la nation. La nécessité de la résistance légale sera venue alors pour chacun, et le gouvernement aura à prendre par la force ce qu'il ne pourra pas prendre sous la sanction de la loi. S'opposera-t-on à la force? La chose est très probable; sinon les effets saisis seront mis à l'enchère, et il ne se trouvera personne pour enchérir. Où sont donc alors les moyens de faire la guerre au peuple? Du temps de Napoléon, cela et quelque chose de plus aurait pu se faire; mais le siècle du despotisme est passé. Dieu veuille que l'époque de l'anarchie ne soit pas arrivée! Si les libéraux sont bien intentionnés, qu'ils le fassent voir présentement. La balle, disent-ils, est à leurs pieds: qu'ils la poussent franchement.”

“Il faut que le prince de Polignac soit l'homme le mieux informé ou le plus mal informé de l'Europe; autrement, il n'en serait pas venu à cette extrémité. Il pourra réussir, mais nous tremblons en envisageant les conséquences qui peuvent résulter de sa conduite.”

*Paris, 26 Juillet*:—Aujourd'hui tous les gérans de journaux se sont assemblés pour délibérer sur la conduite qu'ils auraient à tenir dans ces circonstances extraordinaires. Les uns proposent de ne point adhérer aux mesures illégales et aux ordonnances contre la charte; d'autres proposent de fixer, d'un commun accord, quel nombre de journaux se pourvoieraient devant les tribunaux pour réclamer l'exécution des lois.

M. Mangin, préfet de police, vient de faire parvenir à tous les imprimeurs un avis portant que toute publication, sans au-